
[Imprimer](#)

Cluster des médias : une consultation lancée pour la déconstruction des bâtiments

Image

La Solideo recherche un prestataire pour des missions de maîtrise d'œuvre pour la déconstruction des bâtiments de la ZAC Cluster des médias.

La ZAC Cluster des médias s'étend sur différents secteurs : le nouveau quartier et le secteur du Plateau et de la Comète à Dugny, le pôle sportif et scolaire du Bourget, le Terrain des Essences à La Courneuve. Le travail de conception du projet s'inscrit dans le cadre d'une réflexion visant à mieux connecter la ville et la gare T11, la ville et le parc Georges Valbon, de même qu'à permettre la reconnexion de Dugny au Bourget et à son pôle-gare, avec la réalisation d'un franchissement de l'autoroute A1. Les grandes infrastructures et l'aéroport limitent aujourd'hui les connexions entre les quartiers habités et entre les villes.

L'objectif est donc à "renforcer, intensifier ces connexions sous différentes formes : modes doux, voies circulées, transports en commun, percées visuelles, connexions paysagères et écologiques, etc.", indiquent les documents du marché de déconstruction des bâtiments lancé par la Solideo.

Réemploi et réutilisation favorisés

Les ouvrages existants faisant partie du périmètre de la mission de maîtrise d'œuvre de déconstruction sont les suivants :

- ensemble des bâtiments constituant le groupe scolaire Jean Jaurès, au Bourget,
- résidence Cécile François, au Bourget,
- gymnase Raoul Clerget, au sein du Parc des sports du Bourget,
- bulle de tennis (bulle sud), club-house et loge du gardien attenants, au sein du Parc des sports du Bourget,
- hangar accueillant des terrains de tennis et bulle de tennis (bulle nord), au sein du Parc des sports du Bourget,
- postes électriques privés Quinza, Eprouvette, au Bourget, et Loisirs, à Dugny.

"A travers les opérations de déconstruction de la ZAC du Cluster des Médias, le projet cherche à intégrer une démarche complète en matière de gestion des déchets en maximisant la hiérarchisation de la pyramide de valorisation, précise la Solideo. Le réemploi et la réutilisation doivent être favorisés par rapport au recyclage, qui doit lui-même être favorisé par rapport à la valorisation énergétique. L'enfouissement doit être envisagé en dernier recours."

[Consulter l'avis](#)